

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF2302

AMENDEMENT

présenté par
M. Juvin, rapporteur général

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

null

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Infrastructures et services de transports	0	275 745 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	13 498 199	
Paysages, eau et biodiversité	0	17 611 990	
Expertise, information géographique et météorologie	0	31 190 100	
Prévention des risques	0	123 049 765	
Énergie, climat et après-mines	0	57 879 705	
Service public de l'énergie	0	415 242 066	
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	25 350 914	
<i>dont titre 2</i>		14 600 715	
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	30 225 000	
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	6 574 205	
<i>dont titre 2</i>		1 144 159	
Écologie – mise en extinction du plan de relance	0	0	
Fonds territorial climat	0	0	
TOTAUX	0	996 366 944	
SOLDE		-996 366 944	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Infrastructures et services de transports	0	215 565 322	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	13 471 186	
Paysages, eau et biodiversité	0	18 372 019	
Expertise, information géographique et météorologie	0	31 190 100	
Prévention des risques	0	69 047 459	
Énergie, climat et après-mines	0	57 294 767	
Service public de l'énergie	0	392 610 516	
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	28 853 813	
<i>dont titre 2</i>	0	14 600 715	
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	50 491 317	
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	6 792 755	
<i>dont titre 2</i>	0	1 144 159	
Écologie – mise en extinction du plan de relance	0	0	
Fonds territorial climat	0	0	
TOTAUX	0	883 689 254	
SOLDE		-883 689 254	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de limiter la dégradation du déficit public de 4,7% du PIB dans le texte initial à 5 % du PIB, le rapporteur général de la commission des finances propose un rabot général des dépenses de l'État hors missions régaliennes et hors dépenses contraintes.

Le taux de ce rabot s'élève à 0,5% pour les dépenses de personnel et les dépenses relatives au versement de prestations sociales, et à 4,65% pour les autres catégories de dépenses.

Les dépenses de la mission s'en trouvent affectées à hauteur de 996 366 944 € en AE et 883 689 254 € en CP, répartis de la façon suivante :

– 275 745 000 € en AE et 215 565 322 € en CP pour le programme 203 – Infrastructures et services de transports ;

-
- 13 498 199 € en AE et 13 471 186 € en CP pour le programme 205 – Affaires maritimes, pêche et aquaculture ;
 - 17 611 990 € en AE et 18 372 019 € en CP pour le programme 113 – Paysages, eau et biodiversité ;
 - 31 190 100 € en AE et 31 190 100 € en CP pour le programme 159 – Expertise, information géographique et météorologie ;
 - 123 049 765 € en AE et 69 047 459 € en CP pour le programme 181 – Prévention des risques ;
 - 57 879 705 € en AE et 57 294 767 € en CP pour le programme 174 – Énergie, climat et après-mines ;
 - 415 242 066 € en AE et 392 610 516 € en CP pour le programme 345 – Service public de l'énergie ;
 - 25 350 914 € en AE et 28 853 813 € en CP pour le programme 217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables, dont 14 600 715 € de titre 2 en AE et en CP ;
 - 30 225 000 € en AE et 50 491 317 € en CP pour le programme 380 – Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;
 - 6 574 205 € en AE et 6 792 755 € en CP pour le programme 235 – Sûreté nucléaire et radioprotection, dont 1 144 159 € de titre 2 en AE et en CP.